



# **LE JOUR D'APRES ...**

## **... LES REFORMES GOUVERNEMENTALES !**

### **LA REMUNERATION AU MERITE !**

#### **EPISODE 4 suite ...**

**2019** : Sans attendre la fin du déploiement du RIFSEEP dans l'ensemble de la fonction publique, le Gouvernement modifie les modalités de rémunération des fonctionnaires, pour permettre aux employeurs publics de maîtriser leur masse salariale.

On passe d'une rémunération basée sur le grade et l'échelon à une rémunération au mérite, variable d'un agent à l'autre.

Un agent affecté dans un service en sous-effectif et qui fonctionne mal faute de moyens humains et matériels, risque de se voir pénalisé au niveau de sa rémunération, les objectifs individuels et collectifs fixés en début d'année n'étant pas atteints, alors même qu'il a une bonne évaluation.

Un agent contraint de s'absenter pendant l'année pour des raisons de santé (congé maladie, congé maternité ...) risque de voir sa rémunération diminuer, si son employeur public en décide ainsi.

Plus de minimum garanti, plus de règles communes, chaque employeur fixe librement la rémunération de chaque agent, selon les critères qu'il choisit, laissant la porte ouverte à toutes les dérives, à tous les excès, sans aucune garantie d'impartialité, de transparence et d'objectivité.

Les fonctionnaires n'ont plus de garantie de maintien de leur pouvoir d'achat. C'est désormais « à la tête du client » et au bon vouloir de l'autorité hiérarchique !

**Non à l'injustice  
et à la remise en cause de la rémunération des fonctionnaires !**

**Fédération des services publics CFE CGC  
Demain, c'est maintenant !!! tous concernés  
On peut encore agir ! Ne nous résignons pas !  
Tous mobilisés le 22 mars prochain !**